

Comité : Forum de la Culture et Jeunesse

Problématique : Une coopération pour la création d'un programme de relance culturelle pour les jeunes ?

Pays : Italie

Le secteur culturel, crucial pour l'économie de l'Europe et le bien-être de ses citoyens a été profondément atteint par les mesures prises pour lutter contre la pandémie de Covid-19. Les librairies, les cinémas, les salles de concert, les musées, les théâtres, les sites patrimoniaux et les galeries d'art ont été fermés. Le rôle de la culture et de l'art, fondamental pour chaque pays, garantit et contribue directement et indirectement au développement économique et social, il est donc dans l'intérêt des jeunes de profiter pleinement de leur patrimoine.

Malheureusement, certains États ont été contraints de réduire le budget qu'ils consacrent à la culture. C'est ainsi que plusieurs ministères de la Culture ont enregistré des réductions allant de 5 à 20 % ; le secteur culturel et créatif bénéficie au moins des mesures générales prises pour soutenir l'économie. Afin de préserver ce secteur, les États européens ont mis en place des dispositifs de soutien (fonds de solidarité, prêts garantis par l'État, exonérations de charges). Les organisations internationales traitant de la culture (Conseil de l'Europe, OCDE et Unesco) ont également participé. Comme la Commission Européenne avec des programmes tels que Europe créative ou Horizon Europe.

Dans ce cadre, l'Italie est fermement déterminée à valoriser et développer son secteur culturel et à œuvrer à entamer une relance favorable aux jeunes, en collaboration avec les autres États. Notre pays a déjà annoncé un plan de relance pour la culture et le tourisme de 7 milliards d'euros et bénéficie de fonds issus du plan de relance européen pour investir dans la valorisation de son patrimoine artistique et culturel. Le plan PNRR (Piano Nazionale di Ripresa e Resilienza) détaille comment répartir les 221 milliards d'euros de ce plan de relance européen autour de missions "la numérisation, l'innovation, la compétitivité et la culture". De surcroît, pour la première fois les fonds destinés à promouvoir la culture ne seront pas répartis par la bureaucratie, mais par les choix de milliers de jeunes. En effet, dans le cadre du projet Bonus Culture de septembre 2016, un chèque culture de 500 € destiné aux jeunes italiens de 18 ans a été instauré.

Ainsi, la délégation italienne propose diverses solutions pour favoriser la relance culturelle chez les jeunes, lesquels comprennent un déploiement accru du projet Bonus Culture, d'ailleurs présent également en France, dans l'intégralité des pays de l'Union Européenne par le biais de la Commission Européenne de la Culture et des Médias ; l'amélioration et la sécurisation de ce programme ; elle appelle à la préservation du patrimoine culturel déjà existant et à sa promotion auprès des jeunes populations européennes ; ainsi qu'à la valorisation des plateformes numériques comme intermédiaire de découvertes culturelles diverses visant à offrir un portail vers de nouvelles perspectives vis-à-vis de ces dernières.